



Gouvernance de la Fondation

Innovations Pour les Apprentissages (FIPA)

sous égide de FACE

La Fondation Innovations Pour les Apprentissages (FIPA), sous égide de FACE, est administrée par un **Comité Exécutif** composé :

- d'un-e représentant-e du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
- de représentant-e-s des Membres Fondateurs issu-e-s :
 - du premier cercle des Grands Partenaires constituant le Bureau du Comité exécutif ;
 - des partenaires thématiques sur l'un des 4 champs d'action (apprentissage, professionnalisation, insertion, orientation) ou sur une thématique transverse (seniors, numérique, accompagnement...);
 - des partenaires des innovations désignant quelques représentant-t-e-s au Comité.
- d'un-e représentant-e de la Fondation FACE, désigné-e par son Président
- d'expert-e-s dans les domaines de l'objet de la Fondation abritée (par exemple, un par champ).

Le **Comité Exécutif** nomme un **Président** parmi ses membres et pourra désigner des Président-e-s de Commissions. Le Comité comprendra le représentant de la Fondation FACE.

Au-delà des expert-e-s membres du Comité, des **personnes qualifiées** réunies au sein d'un Collège d'experts peuvent être cooptées librement par le Comité Exécutif de la FIPA. Elles ont un rôle consultatif mais ne prennent pas part aux décisions du Comité Exécutif.

La Fondation FACE ne prend pas part aux décisions du Comité Exécutif. Elle assure une mission d'appui et de conseil auprès des membres de la Fondation et la **responsabilité générale de la gestion du patrimoine** de la FIPA, l'établissement de son Compte emplois / ressources, le contrôle de l'exécution des décisions du Comité Exécutif et le respect du Règlement Intérieur, la gestion des legs, des dons et de tous les versements consentis pour le compte de la FIPA.